



Élection des représentants au Sénat académique de l'Université de Toulouse.

Conseil académique du 13 février 2024

Délibération 2024/02/CAC-013

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 42;

Considérant que les représentants sont élus par et parmi leurs pairs au sein du Conseil académique ;

Considérant que l'élection doit tenir compte des deux grands champs disciplinaires de l'UT3, à savoir sciences et santé ;

Considérant que l'élection doit respecter la parité entre les femmes et les hommes ;

Considérant que les modalités d'élection des représentants sont fixées par les établissements fondateurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ,

- DÉSIGNE les conseillers dont les noms suivent pour siéger au Sénat académique de l'Université de Toulouse pour la durée de leur mandat au sein du Conseil académique de l'Université de Toulouse III – Paul Sabatier :



Liberté Égalité Fraternité



Collège A : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	- Verena POINSOT - Nicolas CARRERE
Collège B: Représentants des autres enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants ou personnels assimilés	- Pascale LAURENS - Lionel DAHAN
Collège C : Représentant des BIATSS	- Fabien LATRAUBE
Collège D : Représentants des doctorants	- Nicolas ISSOT - Marie-Pia MARCHANT
Collège E : Représentant des autres usagers	- Nicolas LUNEL

Toulouse, le 13 février 2024

La Présidente de l'université de Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication : 20 février 2024



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 63

Nombre de voix favorables : 63

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote: 0